



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2022-006

PUBLIÉ LE 12 JANVIER 2022

Sommaire

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) / Secretariat de direction

R28-2022-01-12-00001 - Arrêté portant désignation des membres du comité technique de la DREETS de Normandie (3 pages)

Page 3

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités (DREETS)

R28-2022-01-12-00001

Arrêté portant désignation des membres du
comité technique de la DREETS de Normandie



Secrétariat général

**ARRÊTÉ PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ
TECHNIQUE DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS DE NORMANDIE**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite**

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;

VU l'arrêté du 25 mai 2021 portant création d'un comité technique de service déconcentré auprès de chaque directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, de chaque directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 1er avril 2019 nommant Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

VU l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Madame Michèle LAILLER BEAULIEU sur l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

VU l'arrêté préfectoral n°SGAR/21-035 en date 31 mars 2021 du Préfet de la région Normandie portant délégation de signature à Madame Michèle LAILLER BEAULIEU, directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie, en matière de compétences générales, d'ordonnancement secondaire, de pouvoir adjudicateur et d'activités ;

VU les résultats du scrutin organisé du 7 au 14 décembre 2021 pour l'élection au comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie ;

VU l'arrêté du 4 janvier 2022 portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie ;

VU la demande de correction en date du 10 janvier 2022 présentée par M. le délégué adjoint de la liste commune UFSE-CGT / SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE concernant une erreur matérielle affectant l'arrêté du 4 janvier 2022 susvisé,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 4 janvier 2022 susvisé portant désignation des membres du comité technique de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie.

Article 2 : Sont désignés représentants du personnel au comité technique du service déconcentré créé auprès de la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie :

Organisations syndicales	En qualité de membres titulaires	En qualité de membres suppléants
UFSE-CGT / SOLIDAIRES FONCTION PUBLIQUE	Mme Bénédicte PINOT	Mme Pépita MARTIN
	Mme Ariane ANTHOR	M. Gervais LÉVEILLÉ
	M. Cédric LELOUARD	Mme Maryline DUFIEUX
CFDT	Mme Nadine LEFORESTIER	Mme Laurence RIQUIER
	Mme Alexandra MARION	M. Boubacar DIAGANA
	Mme Stéphanie VAQUÉ	Mme Christelle ROUX

Article 3 : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le mandat des membres représentants du personnel du comité technique de la DREETS prend effet à cette même date.

Article 4 : La directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Normandie.

Fait à Rouen, le 12 janvier 2022

Pour le Préfet de la région Normandie
et par délégation
la Directrice régionale de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités
de Normandie



Michèle LAILLER BEAULIEU

Voies et délais de recours : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr